

1774

Conseillers techniques:

1er octobre 1979

M. Jean-Jacques Disarons, secrétaire de l'Association des Industriels chimiques genevoises, Genève.

M. Jacques-Ed. Guillaume, fondé de pouvoir et secrétaire patronal, Abzuchas S.A., Neuchâtel.

3e Conférence régionale européenne de l'Organisation internationale du Travail, Genève, 16 - 25.10.1979

- Département de l'économie publique. Proposition du 13 septembre 1979 (annexe)
- Département des affaires étrangères. Co-rapport du 24 septembre 1979 (adhésion)
- Département de l'intérieur. Co-rapport du 24 septembre 1979 (adhésion)
- Département de justice et police. Co-rapport du 27 septembre 1979 (adhésion)
- Département des finances. Co-rapport du 25 septembre 1979 (adhésion)

Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

d é c i d e :

1. La délégation suisse à la troisième Conférence régionale européenne de l'Organisation internationale du travail est composée comme il suit:

A. Ministre assistant à la Conférence:

M. Fritz Honegger, conseiller fédéral, chef du département de l'économie publique.

B. Délégués du Gouvernement:

M. Jean-Pierre Bonny, directeur de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail (OFIAMT).

M. André Zenger, chef du Service des affaires internationales de l'OFIAMT.

Conseillers techniques:

M. Roland Boegli, adjoint à la Division de la formation professionnelle de l'OFIAMT.

M. Federico Flückiger, chef de section à la Division de la protection des travailleurs et du droit du travail de l'OFIAMT.

M. Flavio Meroni, secrétaire d'ambassade, Mission permanente de la Suisse près les organisations internationales, Genève.

C. Délégué des employeurs:

M. Edouard Duc, secrétaire de l'Union centrale des associations patronales suisses, Zurich.



- 2 -

Conseillers techniques:

M. Jean-Jacques Diserens, secrétaire de l'Association des industries chimiques genevoises, Genève.

M. Georges-Ed. Guillaume, fondé de pouvoirs et secrétaire patronal, Ebauches S.A., Neuchâtel.

D. Délégué des travailleurs:

M. Jean Clivaz, secrétaire de l'Union syndicale suisse, Berne.

Conseillers techniques:

M. André Ghelfi, vice-président de la Fédération suisse des travailleurs de la métallurgie et de l'horlogerie, Berne.

M. François Portner, vice-président du Syndicat du bâtiment et du bois (FOBB), Lausanne.

2. Les indemnités journalières des membres de la délégation sont fixées comme il suit:

- a. 125 francs pour chacun des deux délégués gouvernementaux;
- b. 110 francs pour tous les autres membres de la délégation.

Les frais de voyage en première classe sont remboursés.

3. Les dépenses découlant du chiffre 2, de même que les frais des délégués gouvernementaux (frais de représentation, de bureau, etc.) sont imputés sur le compte du crédit prévu au budget de la Confédération 1979, au titre des conférences de l'OIT.

4. Le département de l'économie publique est autorisé

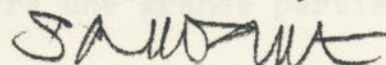
- à modifier ou à compléter, au besoin, la composition de la délégation;
- à signer et à transmettre au BIT, par l'entremise de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, la formule concernant les pouvoirs des délégués, et à notifier leur nomination aux délégués et aux conseillers techniques.

5. Les délégués gouvernementaux ne reçoivent pas d'instructions spéciales. Ils s'en tiendront à la ligne de conduite générale adoptée pour ce genre de conférences. S'il devait surgir un problème inattendu nécessitant des instructions spéciales, les délégués gouvernementaux les demanderont au département fédéral compétent.

Extrait du procès-verbal:

- EVD	13	(GS 5, BIGA 8)	pour exécution avec les pouvoirs
- EDA	11	(GS 5, PD2, DV 2, DEH 2)	pour connaissance
- EDI	4	(GS 2, BSV 2)	pour connaissance
- EJPD	4	(GS 2, BFA 2)	" "
- EFD	7	" "	" "
- EFK	2	" "	" "
- FinDel	2	" "	" "

Pour extrait conforme:
Le secrétaire,



410.4

3003 Berne, le 13 septembre 1979

DistribuéAu Conseil fédéral

3e Conférence régionale européenne de l'Organisation internationale du Travail, 1979

I

La troisième Conférence régionale européenne de l'Organisation internationale du Travail aura lieu à Genève, du 16 au 25 octobre 1979. L'ordre du jour en est le suivant:

1. Rapport du Directeur général
2. Les jeunes et le travail
3. Politiques et pratiques propres à améliorer les conditions et le milieu de travail en Europe.

Voici quelques brefs commentaires sur chacun de ces points:

1. Rapport du Directeur général:

Croissance, changements structurels et politique de la main-d'oeuvre - Le défi des années 80.- Le rapport analyse les nombreux problèmes que posent, sur le plan de l'emploi, la croissance économique, le progrès technique, les adaptations structurelles et la nouvelle situation en matière d'énergie. Il consacre une grande partie

au chômage dans les pays à économie de marché, notamment au rôle des offices de travail, des services de placement et des statistiques. Dans ce contexte, l'accent est mis sur les aspects du travail et de l'emploi, tels que le travail à temps partiel, la retraite anticipée, les subventions en vue de créer des emplois, la création d'emplois dans le secteur public. Un autre chapitre traite de la croissance et du manque de main-d'oeuvre dans les pays à économie planifiée. Le rapport met aussi en évidence l'importance qu'il convient d'accorder à la formation et à l'orientation professionnelles. Il illustre enfin la situation des travailleurs migrants, le retour pour un grand nombre d'entre eux au pays d'origine, les obstacles qu'ont à affronter tant les pays d'immigration que les pays d'émigration, et il insiste sur la nécessité d'une politique sociale internationale à cet égard.

2. Les jeunes et le travail. - Le rapport est consacré aux jeunes âgés de 14 à 17 ans, qui quittent l'école à la fin de la scolarité obligatoire et accèdent aussitôt à un emploi, ainsi qu'aux jeunes de moins de 20 ans qui travaillent, après une courte période d'instruction ou de formation professionnelle complémentaires. Il débute par l'analyse des tendances démographiques et une description des perspectives et des possibilités qu'ont les jeunes en matière d'emploi. Il met ensuite l'accent sur les moyens qui devraient leur permettre de franchir l'importante étape qu'est le passage de l'école à la vie d'adulte. Ces moyens sont au premier chef l'éducation scolaire qui doit préparer le jeune à la vie professionnelle, de même que la formation et l'orientation professionnelles. Enfin, le rapport préconise une politique

- 3 -

de l'emploi qui prenne en considération les problèmes posés aux jeunes et encourage une meilleure coordination entre l'instruction, la formation et l'emploi, compte tenu de l'évolution du monde du travail et de la nouvelle attitude des jeunes à l'égard du travail.

3. Politiques et pratiques propres à améliorer les conditions et le milieu de travail.- Le rapport étudie l'évolution des politiques et des pratiques en vue d'améliorer les conditions et le milieu de travail dans les pays européens, à économie de marché et à économie planifiée, compte tenu des développements technologiques et de leurs répercussions sur l'emploi. Tous les aspects liés à la sécurité et à l'hygiène du travail, à l'aménagement et à l'organisation du travail, sont analysés dans le détail et des expériences concrètes sont relatées. Le rapport tient également compte des catégories de travailleurs particulièrement vulnérables (travailleurs âgés, travailleurs migrants, travailleurs agricoles, femmes, jeunes, invalides). Il souligne l'importance qu'il convient d'accorder tant à la législation sur le travail qu'à l'intensification des recherches appliquées et à la création d'institutions spécialisées. Il met également l'accent sur le rôle des employeurs et des travailleurs et des moyens dont ils disposent, telles que la participation dans l'entreprise et la négociation collective.

II

Selon la réglementation applicable aux conférences internationales du travail, chaque délégation nationale doit

- 4 -

être composée de deux délégués du gouvernement, d'un délégué des employeurs et d'un délégué des travailleurs. Ces délégués doivent être accompagnés d'un nombre approprié de conseillers techniques.

Comme l'ordre du jour de la Conférence ne compte que deux questions techniques et vu les mesures d'économie actuellement en vigueur, le nombre des conseillers techniques a été limité à deux par groupe. La délégation gouvernementale comprend en sus un représentant du Département fédéral des affaires étrangères.

Selon les prévisions actuelles, on doit admettre que les ministres du travail de la plupart des pays membres européens assisteront à la conférence, ne serait-ce que pour un ou deux jours. Pour ce motif, il est indiqué que le soussigné marque la présence de la Suisse en prenant part à une séance plénière et en y prononçant une allocution. A cette occasion, il offrira un déjeuner en l'honneur des ministres présents et des chefs de délégation.

III

Proposition

1. La délégation suisse à la troisième Conférence régionale européenne de l'Organisation internationale du travail est composée comme il suit:

A. Ministre assistant à la Conférence:

M. le Conseiller fédéral Fritz Honegger, chef du Département fédéral de l'économie publique.

- 5 -

B. Délégués du Gouvernement:

- M. Jean-Pierre Bonny, directeur de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail (OFIAMT);
- M. André Zenger, chef du Service des affaires internationales de l'OFIAMT.

Conseillers techniques:

- M. Roland Boegli, adjoint à la Division de la formation professionnelle de l'OFIAMT;
- M. Federico Flückiger, chef de section à la Division de la protection des travailleurs et du droit du travail de l'OFIAMT;
- M. Flavio Meroni, secrétaire d'Ambassade, Mission permanente de la Suisse près les organisations internationales, Genève.

C. Délégué des employeurs:

- M. Edouard Duc, secrétaire de l'Union centrale des associations patronales suisses, Zurich;

Conseillers techniques:

- M. Jean-Jacques Diserens, secrétaire de l'Association des industries chimiques genevoises, Genève;
- M. Georges-Ed. Guillaume, fondé de pouvoirs et secrétaire patronal, Ebauches S.A., Neuchâtel.

D. Délégué des travailleurs:

- M. Jean Clivaz, secrétaire de l'Union syndicale suisse, Berne;

- 6 -

Conseillers techniques:

M. André Ghelfi, vice-président de la Fédération suisse des travailleurs de la métallurgie et de l'horlogerie, Berne;

M. François Portner, vice-président du Syndicat du bâtiment et du bois (FOBB), Lausanne.

2. Les indemnités journalières des membres de la délégation sont fixées comme il suit:

a) 125 francs pour chacun des deux délégués gouvernementaux;

b) 110 francs pour tous les autres membres de la délégation.

Les frais de voyage en première classe sont remboursés.

3. Les dépenses découlant du chiffre 2, de même que les frais des délégués gouvernementaux (frais de représentation, de bureau, etc.) sont imputés sur le compte du crédit prévu au budget de la Confédération 1979, au titre des conférences de l'OIT.

4. Le Département fédéral de l'économie publique est autorisé

- à modifier ou à compléter, au besoin, la composition de la délégation;

- à signer et à transmettre au BIT, par l'entremise de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et

- 7 -

métiers et du travail, la formule concernant les pouvoirs des délégués, et à notifier leur nomination aux délégués et aux conseillers techniques.

5. Les délégués gouvernementaux ne reçoivent pas d'instructions spéciales. Ils s'en tiendront à la ligne de conduite générale adoptée pour ce genre de conférences. S'il devait surgir un problème inattendu nécessitant des instructions spéciales, les délégués gouvernementaux les demanderont au département fédéral compétent.

DEPARTEMENT FEDERAL
DE L'ECONOMIE PUBLIQUE

Extrait du procès-verbal à:

- DFEP 13 (SG 5, OFIAMT 8) pour exécution
- DFAE 11 (SG 5), Direction politique 2, Direction du droit international public 2, Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire 2) pour connaissance
- DFI 4 (SG 2, OFAS 2) pour connaissance
- DFJP 4 (SG 2, Office fédéral des étrangers 2) pour connaissance
- DFF 7 pour connaissance
- EFK 2 pour connaissance
- FinDel 2 pour connaissance

Pas de communiqué de presse